

Vous vous interrogez sur la grippe

Comme chaque hiver, alors que le retour de la grippe est annoncé, vous vous posez des **questions sur la vaccination**. Êtes-vous concerné ? Est-ce bien nécessaire ? Après tout que risque-t-on à ne pas le faire ? Au-delà de la maladie, souvent sous-estimée, **pour certaines catégories de la population** il n'y a aucune question à se poser. Pour elles, **la vaccination est recommandée**.

Faites confiance à votre médecin traitant

C'est lui qui vous connaît le mieux. Il **pourra vous informer** sur les risques que vous ferait courir la grippe et sur votre bonne tolérance du vaccin. Comme pour tout acte de prévention, il est **votre interlocuteur privilégié**. Alors surtout, la grippe, n'hésitez vraiment pas et parlez-en avec lui... !

GRIPPE

Votre vaccin est intégralement pris en charge

Vous avez 65 ans et plus ou vous êtes atteint d'une des maladies chroniques pour lesquelles la vaccination est recommandée ? Pour vous, le vaccin est gratuit.

Pourquoi ?

La vaccination contre la grippe est recommandée pour les personnes de 65 ans et plus et pour celles souffrant de certaines maladies chroniques. L'Assurance Maladie a donc décidé de faire un effort particulier à destination de ces populations fragilisées en prenant en charge leur vaccin contre la grippe à 100 %.

Comment ?

Pour bénéficier de cette vaccination gratuite, il vous suffit de :

- Présenter à votre médecin le bon de prise en charge qu'il complètera s'il vous prescrit la vaccination.
- Remettre à votre pharmacien le bon complété par votre médecin entre le 12 octobre et le 31 décembre 2006. En échange, le vaccin vous sera délivré gratuitement.
- Faire alors réaliser l'injection par votre médecin ou une infirmière.
- L'acte en lien avec l'injection sera pris en charge dans les conditions habituelles de remboursement (remboursement à 100 % si vous êtes atteint d'une des maladies prises en charge à 100 %).

Encore une question ? Besoin d'un conseil ?

Renseignez-vous auprès de votre médecin traitant ou de votre caisse d'assurance maladie. Rendez-vous sur www.vaccinationgrippe.fr.

“ Je **veux** **dois** **vais** **pense** **déteste** me faire vacciner. ”

GRIPPE

Le plus simple, c'est de vous faire vacciner.

Dès 65 ans et pour certaines maladies chroniques, la vaccination est recommandée. Parlez-en à votre médecin traitant.

GRIPPE

Pourquoi vous inviter à nouveau à vous faire vacciner ?



Si l'Assurance Maladie incite une partie de la population à se vacciner contre la grippe et prend en charge leur vaccin, c'est qu'il y a, pour ces personnes, des risques liés à la maladie et à ses complications.

Oui, la grippe est beaucoup plus pénible qu'un simple rhume

De nombreux Français sous-estiment la grippe ou la confondent avec d'autres maladies. La vraie grippe est dure. Elle attaque nez, gorge, bronches et poumons.

Elle déclenche de la fièvre, des frissons, des douleurs et une puissante fatigue durant 2 à 5 jours, suivis d'une longue période de faiblesse. Surtout, elle cause encore des décès chaque année.

2 554 000
Nombre de cas de grippe, hiver 2005/2006.
Source : GROG

Non, la vaccination des plus fragiles n'est pas suffisante en France

Pour les plus de 65 ans et les personnes atteintes de maladies chroniques, c'est simple : il faut éviter la grippe. Pourtant, alors que pour elles le vaccin est gratuit, ces populations fragiles ne sont pas assez vaccinées.

Si l'Assurance Maladie se mobilise à nouveau, c'est bien pour les protéger davantage.

53%
Taux de vaccination bien trop faible des 65-69 ans en 2005

À partir de 65 ans, adoptez le réflexe de la vaccination.

Les recommandations scientifiques incitent à la vaccination dès 65 ans. Certains d'entre vous y pensent déjà chaque année. D'autres hésitent. Pourtant, il y a beaucoup d'avantages à vous protéger.

● Conservez votre capital santé

Ne pas vous faire vacciner, c'est vous exposer à des risques inutiles. La vaccination est le seul moyen de vous protéger contre des complications qui peuvent être graves.

Vous vacciner ne rend pas plus vieux !

- Se sentir jeune après 65 ans, c'est normal. Alors profitez de la vaccination pour continuer à vivre pleinement vos projets. Vous ne serez pas plus âgé... mais mieux protégé.

Il paraît que, comme le virus change vite, le vaccin n'est pas efficace. Marie-Pierre 67 ans à Paris

FAUX

Certes, le virus de la grippe change chaque année. C'est justement pour ça qu'on modifie la composition du vaccin tous les ans. Et c'est aussi pour ça qu'il faut absolument avoir le réflexe de se faire vacciner chaque année !



APRÈS 70 ANS, GARDEZ LA BONNE HABITUDE

Plus on avance en âge, plus la grippe affaiblit fortement et longuement. Elle peut avoir des conséquences graves pour votre santé... et rendre votre quotidien plus compliqué. Pour votre tranquillité, chaque année, pensez à vous faire vacciner.

Si vous êtes atteint de certaines maladies chroniques, évitez tout risque.

Depuis plusieurs années, l'Assurance Maladie prend en charge à 100 % la vaccination des personnes atteintes de certaines maladies chroniques. Cette année, leur liste s'étend. Parlez-en avec votre médecin traitant.

● Préservez votre confort et votre quotidien

Vous connaissez votre maladie et faites en sorte de la gérer au mieux chaque jour. Mais du fait de votre affection, la grippe pourrait avoir des conséquences particulières pour vous. Alors autant vous faire vacciner.

46%
des personnes atteintes de maladies chroniques ne sont pas protégées

● Évitez complications et médicaments

Vous êtes déjà suivi pour une maladie chronique. Le vaccin contre la grippe vous évitera d'éventuelles complications et de nouveaux traitements. Pensez-y.

Je souffre d'une maladie chronique et on m'a dit que je devais me faire vacciner.

Cyril 45 ans à Orléans

VRAI

Votre maladie implique un traitement particulier. Et, s'il est effectivement important pour vous de vous protéger contre la grippe, il est impératif d'en parler d'abord avec votre médecin traitant. Il connaît votre santé dans sa globalité et pourra donc décider s'il faut ou non vous prescrire la vaccination.

